

Le Programme national de déminage au Tchad

Stratégie, réalisations et plan d'action

Mise à jour : 16 octobre 2008

Conséquence d'une trentaine d'années de conflits, la pollution par les mines et restes explosifs de guerre (REG) affecte de vastes étendues du territoire national. Plus de 280 000 personnes vivent dans des zones considérées comme dangereuses. Le Tchad s'est engagé dans la lutte contre les mines et les restes explosifs de guerre (REG) depuis 1998.

Le Haut Commissariat National au Déminage (HCND) a été créé dès 1998 et le pays a ratifié la Convention d'Ottawa en 1999. De 1999 à 2001, une étude d'impact sur la pollution par restes explosifs de guerre (REG) et mines a été réalisée. En 2002, le Gouvernement a élaboré la stratégie nationale de lutte contre les mines, intégrée en 2003 à la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP), avec pour objectif, l'élimination des mines antipersonnel du territoire sous contrôle de l'État pour 2009. En juillet 2008, le Gouvernement a introduit une demande d'extension pour la mise en œuvre des obligations liées à l'article 5 de la Convention d'Ottawa.

La présence des mines et restes explosifs de guerre (REG) est synonyme de danger quotidien et permanent pour la population et constitue un frein au développement des activités humanitaires et socio-économiques des régions affectées. Elle entrave la liberté de circuler, l'accès aux pâturages, aux points d'eau, aux axes routiers et aux carrefours économiques.

De 2002 à 2008, le HCND, avec l'appui d'opérateurs internationaux, a mené plusieurs opérations de dépollution et de déminage, malgré de nombreuses contraintes, un niveau de financement faible et très irrégulier.

Entre 2007 et 2008, le HCND a été restructuré, il comprend un Comité de pilotage et le Centre National de Déminage (CND). Quatre Centres Régionaux et un sous-centre sont opérationnels pour coordonner des opérations. Le CND dispose, à août 2008, d'une capacité opérationnelle de deux unités de déminage, de trois unités de dépollution. Les composantes Education au risque des mines (ERM) et Assistance aux victimes, sont mise en œuvre en partenariat avec différents acteurs nationaux et internationaux.

Depuis mars 2008, les opérations de dépollution et de déminage ont été relancées.

Région	Zone	Opérateur	Partenaire	Appui	Activité
Centre	N'Djaména, Massakory, Massaguet, Mongo	CND	PNUD/UNOPS	UNICEF	Dépollution
Est	Abougoulem, Abéché, Am-Zoer	MAG* - CND	PNUD/UNOPS		Dépollution
Nord	Ounianga	CND	Fondation Khadafi (Libye)	PNUD/UNOPS	Déminage
Nord	Fada	CND		PNUD/UNOPS	Déminage

* Mines Advisory Group

Les priorités pour 2009 à 2011 sont la poursuite de la dépollution de l'Est et du Sud-est, la création d'équipes de réponses rapides en zone urbaine, la poursuite des opérations de déminage, la gestion du Système de Gestion de l'Information, la revue du processus de remise des terres et le développement de la stratégie nationale d'assistance aux victimes.

Ampleur de la contamination par mines et restes explosifs de guerre (REG)

La plupart des zones minées connues sont localisées dans la région du Borkou- Ennedi-Tibesti (B.E.T) au nord du pays. Les champs de mines contiennent généralement un mélange de mines antipersonnel et de mines antichar, d'origines différentes. Le problème posé par les restes explosifs de guerre (REG) au niveau national demeure très important, particulièrement au nord et à l'est du pays. La matérialisation de la position des mines et des restes explosifs de guerre (REG) est rendue plus difficile par l'absence de comptes rendus détaillés et de marquage ainsi que par leur déplacement sous l'effet des pluies et des mouvements de terrain (sable, dunes, glissement de terrain...).

L'étude technique prévue pour 2009 permettra de définir avec exactitude l'étendue des zones à traiter.

Au cours de l'année 2007, 190 nouvelles victimes ont été identifiées et enregistrées (57 décédés et 133 blessés) dont plus de 80 % d'enfants. Entre janvier et septembre 2008, 104 nouvelles victimes ont été enregistrées (18 décédées, 86 blessées), dont 50 % sont des enfants.

Les conflits et affrontements successifs entre décembre 2005 et juin 2008, sont venus accroître l'étendue de la contamination par munitions et autres restes explosifs de guerre (REG) et les risques pour les populations dans les régions de l'Est (frontière avec le Soudan), du Sud (frontière avec la République Centrafricaine) et de la capitale N'Djaména.

Coordination

Les activités de déminage et de dépollution sont mises en œuvre par les équipes du Centre National de Déminage, avec l'appui d'ONGs ou de sociétés internationales. Les Centres Régionaux du CND assurent la coordination des activités réalisées dans leur zone. Les activités d'assistance aux victimes bénéficient d'un appui du Comité International de la Croix-Rouge (CICR). L'Éducation au Risque des Mines (ERM), mise en œuvre par les équipes du CND, bénéficie d'un appui de l'UNICEF pour la mise en place d'un module intégré au programme scolaire.

Depuis 1998, le PNUD apporte un appui au Gouvernement pour la coordination du programme national de lutte contre les mines par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour l'Appui aux Projets (UNOPS). Cette approche a jusqu'à présent permis d'assurer le meilleur usage possible des ressources nationales et internationales.

La lutte contre les mines est considérée comme une action essentielle pour l'avenir du pays et son développement à long terme.

Stratégie

Le Tchad a bâti sa stratégie et revu son plan d'action sur la base de ses obligations liées au Traité sur l'Interdiction des Mines Antipersonnel et des besoins humanitaires et socio-économiques des zones polluées. En juillet 2008, le Gouvernement a introduit une demande d'extension pour la mise en œuvre des obligations relatives à l'article 5 de la Convention d'Ottawa. Le programme national de lutte contre les mines vise à renforcer la capacité nationale avec pour objectifs de réduire les risques et les contraintes qui affectent les conditions de vie des populations, d'assister les victimes des mines et restes explosifs de guerre (REG) et de mettre en œuvre les opérations de déminage et de dépollution sur l'ensemble du territoire sous contrôle de l'État.

Plan d'Action

Le plan d'action global a été revu afin de répondre aux besoins en matière de prévention des risques, de dépollution et de relance des opérations de déminage.

Les priorités définies pour 2008 à 2011 sont les suivantes :

- **Dépollution**
Poursuite de la dépollution à l'Est et au Sud-est du pays (Wadi Fira, Ouaddaï, Salamat) ;
Lancement d'équipes de réponses rapides dans les centres urbains.
 - **Étude technique sur les régions contaminées**
Kalaït Fada, Wadi Doum, Kouba Olanga, Bahai, Gouro (B.E.T).
 - **Déminage**
Création et déploiement de deux nouvelles unités de déminage ;
Déminage des zones de Ounianga, Kalaït Fada, Wadi Doum (B.E.T).
 - **Éducation au Risque des mines (ERM)**
Systématiser les activités ERM en prévention et en appui aux opérations (diversification des vecteurs de sensibilisation, liaison communautaire, formation des relais communautaires) ;
Poursuivre le développement du module scolaire.
 - **Système de Gestion de l'Information (IMSMA)**
Amélioration de la gestion de la base de données IMSMA.
- Assistance aux victimes**
Développement de la stratégie nationale d'assistance aux victimes ;
Renforcer et accroître la capacité d'assistance aux victimes au niveau national.
- **Mise à disposition des terres**
Révision des procédures de remise à disposition des terres.
 - **Renforcer la capacité nationale de lutte contre les mines et restes explosifs de guerre (REG)**
 - **Mobilisation des ressources et contributions nationales, bilatérales et multilatérales.**

Contacts - Centre National de Déminage

Coordination Générale N'Djaména

M. Mahamat Abdallah Kari

Coordonnateur du Centre National de Déminage

Email : mahamatkari2@hotmail.com

Tel. (235) 252 47 05 – Cell. (235) 995 6969

Mme Eva Faye

Conseiller en Développement Institutionnel

PNUD/UNOPS

E-mail : evaf@unops.org ou evafaye@free.fr

Cell. (235) 627 90 60

M. Assane Ngueadoum

Conseiller Technique Chargé du Plan Stratégique et des Opérations, Administrateur du Programme

Email : angueadoum@yahoo.fr

Tel. (235) 252 47 06 – Cell. (235) 628 99 04 / 995 9310 / 230 19 00

Centre Régional de Abéché

M. Moussa Ali Soutani

Chef du Centre Régional de Déminage

Tel. (235) 624 32 70 - Email : soutanimous@yahoo.fr
